



## **PREFET DE MAYOTTE**

### **ARRETE n° 2018 / 232 / DEAL / SIST / ESR**

Portant dérogation individuelle de courte durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes (application de l'arrêté ministériel du 02 mars 2015)

### **LE PREFET DE MAYOTTE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR ET OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** le code des transports ;

**Vu** le Code de la Route applicable à Mayotte ;

**Vu** le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment à l'organisation et mission des directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

**Vu** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Mayotte, Monsieur Eric de WISPELAERE ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> août 2017 portant nomination de M. Étienne GUILLET, sous-préfet, en qualité de directeur de Cabinet du Préfet de Mayotte ;

**Vu** le décret du 28 mars 2018 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, Préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018 ;

**Vu** l'arrêté du 02 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°499/SG/2018 du 11 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°269/DIRCAB/2018 du 30 mars 2018 portant délégation de signature à M. Étienne GUILLET, directeur de Cabinet du Préfet de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté n°388/SG/DEAL du 02 mai 2018 portant délégation de signature à monsieur Joël DURANTON, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte

**Vu** l'arrêté n°2018-140/SG/DEAL du 03 mai 2018 portant subdélégations de signature (compétences fonctionnelles) ;

**Vu** la demande d'autorisation de la société IBS transmise par mail le 13/08/2018 par la dite société qui souhaite faire circuler des camions transportant de marchandise le 15 août 2018 afin de rattraper le retard sur ses livraisons;

Sur proposition du chef de l'unité Éducation et Sécurité Routières de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

**ARRETE**

Article 1 – Dérogation accordée:

Afin d'assurer l'approvisionnement de ses chantiers en matériaux sur l'ensemble du territoire de Mayotte, la société IBS est exceptionnellement autorisée à faire circuler les camions dont les immatriculations figurent sur le tableau suivant le 15 août 2018

Les numéros d'immatriculation des véhicules autorisés sont listés sur le tableau suivant :

<b>EP-578-XL</b>	<b>EP-189-AB</b>	<b>EP-624-XL</b>	<b>EF-182-GY</b>
<b>EH-514-LN</b>	<b>BG-107-KY</b>	<b>DL-091-GG</b>	<b>EF-184-GY</b>
<b>BG-284-KY</b>	<b>EQ-613-QK</b>	<b>EQ-636-QK</b>	<b>CQ-900-MR</b>
<b>ET-366-BS</b>	<b>ET-635-BS</b>	<b>EK-115-DM</b>	<b>EG-996-FX</b>
<b>AB-345-GE</b>	<b>DD-413 HJ</b>	<b>DD 550 FF</b>	<b>DD 548 FF</b>
<b>EE-753-YZ</b>	<b>AC-733-ZC</b>	<b>BE 840 SX</b>	<b>AF 667 WX</b>

Validité de la dérogation : le. 15 août 2018

Trajet autorisé : réseau routier de Mayotte

Nature du transport : marchandise

Article 2 – Exécution :

Le présent arrêté sera publié au bulletin et au recueil des actes administratifs du département, et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Mayotte (Réglementation) ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte (DGS) ;
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique de Mayotte ;
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Mayotte ;
- Monsieur le Directeur de la DEAL ;
- Monsieur le Chef de la Subdivision Territoriale de la D.E.A.L de Mayotte ;
- Messieurs les maires des communes de Mayotte;
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Mayotte ;

De plus un exemplaire sera adressé à Monsieur Olivier SAMINADAPOULLE de la société IBS, pour être présenté à toute réquisition.

Fait à Mamoudzou, le 14/08/2018

Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef du SIST



Jean Michel LEHAY